



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
INETUM

Le MENSUEL

Octobre 2023

REPORT DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Les élections professionnelles sont reportées. Le **premier tour** des élections est prévu du **11 janvier 2024** à 9 heures au **17 janvier 2024** à 14 heures. Le **second tour**, le cas échéant, se déroulera du **1^{er} février 2024** à 9 heures au **7 février 2024** à 14 heures.

Vous souhaitez nous rejoindre ? vous avez jusqu'au 10 décembre pour nous contacter. Faites-vous connaître auprès de vos correspondants CFDT !



Ayez le reflex CFDT quand la question se posera !

VENEZ NOUS RENCONTRER LORS D'UN PETIT DEJEUNER À SAINT-OUEN le 12 OCTOBRE.

Dès 9 heures, local CFDT 5 rue Touzet Gaillard RDC haut Bureau E-004



Solidarité aux sinistrés

La CFDT exprime sa solidarité avec les Marocaines et les Marocains et présente ses condoléances aux familles des victimes. La CFDT apporte tout son soutien aux populations marocaines dans cette catastrophe, tout particulièrement avec les salariés marocains ou les salariés ayant de la famille ou des proches au Maroc.

Dans ces moments tragiques, la solidarité s'avère plus que jamais nécessaire. Pour la CFDT, la mobilisation aux côtés de nos homologues syndicaux est une évidence, et nous nous sommes engagés à soutenir l'Union marocaine du travail (UMT) dans tout ce qu'elle entreprendra afin de venir en aide aux victimes de cette catastrophe. Au-delà de notre engagement auprès des organisations syndicales marocaines, la CFDT lance un appel à la mobilisation de tous en vue d'apporter une aide immédiate et concrète aux personnes touchées mais aussi en soutenant les organisations qui ont le savoir-faire et sont déjà opérationnelles. Ensemble, nous pouvons alléger des souffrances et contribuer à la reconstruction de ces villes et villages meurtris. Chaque geste de solidarité compte. Soyons aux côtés des Marocaines et des Marocains dans cette épreuve terrible.

Toute notre solidarité va aussi au peuple libyen.



<https://inetum.cfdt-online.fr>

Découvrez le nouveau site internet de la CFDT Inetum



Grand Ouest - Liste de vos représentants CFDT

Vos délégués syndicaux (et élus au CSE) en région Grand

Christel BOUDINOT



christel.boudinot.cfdt@gmail.com 06.20.50.19.06
membre de la CSSCT

Flavien CID



cfdt.inetum.grandouest@gmail.com 06.12.21.09.56
membre de la CSSCT

Vos élus en région Grand Ouest

Georges LANDRY
Catherine PINAL

Une adresse : <https://inetum.cfdt-online.fr>
ou scannez le QR code :



Le 13eme mois ne peut plus être confondu avec la prime de vacances

Le contrat de travail de très nombreux salariés stipule que le salaire sera payé sur 12 mois avec une prime en décembre et en juin (appelé prime de vacances par contrat). A cause de cette modalité de paiement du salaire fixe, de nombreux salariés (80%) ne touchent jamais de prime de vacances en plus de leur salaire fixe. « Est-ce que le salaire fixe contractuel peut être payé sur 13 mois en y incluant la prime de vacances ? » Telle est la question à laquelle répond la nouvelle version de la convention collective et avec précision l'arrêt de la Cour de cassation n°21-14.943.

Le nouvel avenant n°46 de la convention collective Syntec dont le « toilettage » est effectif depuis le 1^{er} mai 2023, dispose en son article 7.3 que : « ne peuvent se substituer au paiement de la prime de vacances : un 13^e mois (comme dans notre cas) ou l'indemnité de précarité etc... »

Préalablement, la cour de cassation l'avait rappelé en son arrêt du 14 septembre 2022 (n°21-14.943). La Cour de cassation avait eu, à nouveau, l'occasion de se prononcer sur l'interprétation à donner à l'ancien article 31 du Titre 4. La décision de la Cour de Cassation précise dans cet arrêt (n°21-14.943) que la prime de treizième mois contractuelle faisant partie du salaire fixe n'a pas la même cause ni le même objet que la prime de précarité. Les deux primes sont substituables dans les conditions prévues par le contrat de travail.





SUD-OUEST : Gros succès à Muret

Organiser une activité pour le CSE SUD-OUEST un soir de match de coupe du monde de rugby, c'est gonflé surtout à Toulouse terre d'ovale. Vos élus CFDT ont osé !

Ils ont donné rendez-vous au Karting de Muret le 27 Septembre dernier aux Salariés. Et ce n'est pas moins de 60 pilotes qui se sont affrontés en équipe de 3 pour une course d'endurance d'une heure.

On retiendra de la course l'équipe 'les derniers' qui a bien caché son jeu en choisissant son nom puisqu'ils ont écrasé la course de bout en bout ; la remonté fantastique de 'Racer by Alpine' passé de la 5ème place à la 2ème ; et la bagarre pour le podium entre Easiteam, la Camora, et C-cube, arrivés dans cet ordre à quelques secondes d'intervalles.

La soirée s'est conclue par la cérémonie du podium. Et c'est autour d'une sangria que les pilotes ont refait la course. En partant, plusieurs nous ont demandé de recommencer dans 15 jours pour la revanche.... Ça va être un peu juste... on recommencera en 2024.



Par Didier Pousson et François Costes





Message du CSE Inetum IDF

Important : Appel à témoignages

Expertise concernant les salariés en intercontrat (ou ayant été en intercontrat) en souffrance

Le CSE INETUM IDF a constaté une dégradation des conditions de vie au travail et notamment pour les salariés en situation d'intercontrat. De nombreux éléments tendent à montrer que les salariés en intercontrat sont confrontés à des situations de souffrance au travail (tensions, démotivation, stress, sentiment d'injustice, relations dysfonctionnelles avec leur hiérarchie, dénigrement, et pression...) pouvant se traduire par des atteintes à leur santé physique et/ou psychique.

Pour cela, le CSE a mandaté un cabinet extérieur indépendant afin d'effectuer une expertise sur ces problématiques.

Celle-ci se déroulera sous 2 formes,

- **Un entretien individuel anonyme pour les salariés volontaires**
- Un questionnaire RPS qui sera transmis à chacun d'entre vous. Cette expertise débutera à compter du 02/10/2023 et se terminera le 20/10/2023. Le cabinet vous sollicitera par mail professionnel. Pensez à vérifier vos spams !

Si vous êtes volontaire pour un entretien individuel et que vous souhaitez participer à l'entretien avec le cabinet directement, contactez vos élus du CSE IDF - votre anonymat est garanti.

Le CSE Inetum IDF vous remercie, toutes et tous, de prendre le temps nécessaire pour participer à cette enquête qui permettra d'améliorer les conditions de travail, et pour ce qui nous concerne, de faire toutes les recommandations nécessaires pour prévenir les situations à risques.

Contactez-vous élus du CSE Inetum IDF

**Les membres CFDT faisant parti de la commission d'expertise sont :
Ibrahima Badiane et Zahira Maouche.**





AI-JE LE DROIT D'ENREGISTRER MON ENTRETIEN DE LICENCIEMENT A L'INSU DE MON EMPLOYEUR ?

Cette question revient souvent et nous (représentants CFDT) est régulièrement posée par les salariés. Est-ce que le salarié peut à l'insu de son employeur enregistrer l'entretien de licenciement en vue de prouver ce qui aura été dit ? Il n'y a pas une mais plusieurs réponses en fonction des juridictions. Voici les positions de chacune :

Droit Pénal

Une récente jurisprudence de la cour de cassation vient bousculer ce qui était jusqu'à maintenant établi : l'enregistrement, à l'insu de l'employeur, d'un entretien préalable au licenciement ne porte pas atteinte à l'intimité de sa vie privée. (Cour de cassation dans un arrêt rendu par la chambre criminelle le 12 avril 2023 n°22-83.581).

L'article de loi qui est débattu ici est l'article 226-1 du Code pénal qui dispose « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende le fait, au moyen d'un procédé quelconque, volontairement de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui : 1° En captant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel (...) »

Droit civil

Pour autant, à notre sens, le débat n'est pas clos. En effet, si ce point semble acté d'un point de vue pénal, il ne l'est pas forcément du point de vue civil. L'article 9 du Code de Procédure Civile prohibe tout stratagème ou mode de contrôle à l'insu des personnes non-informées de l'existence du moyen de contrôle ou d'enregistrement sonore ou visuel.

Droit social

Qu'en est-il donc en droit social ? (prud'hommes) est-ce que cet enregistrement peut servir de preuve dans le cadre d'un contentieux ?

L'enregistrement à l'insu d'une personne est un procédé considéré comme déloyal. Cela rend en principe la preuve irrecevable (Cass. soc. 6-2-2013 n° 11-23.738 FP-PB). Cependant, il est à noter que (sous certaines conditions) la Cour de cassation admet cette action, **si et seulement si elle est indispensable à l'exercice du droit à la preuve et que l'atteinte est strictement proportionnée au but poursuivi** (voir Cass. soc. 8-3-2023 n° 21-20.798 FS-D, 21-17.802 FS-B et 21-20.848 FS-B).



Nous vous conseillons de toujours vous faire assister par un élu CFDT qui pourra témoigner de ce qui ce sera dit en entretien.

Par Flavien CID et Philippe BUGES



WebTV CFDT

La minute de vos droits



Catherine Laboue-Goumy

LA MINUTE DE VOS DROITS - VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL, PEUT-ON AGIR AUX PRUD'HOMMES ?



← Scannez ou cliquez pour accéder à
la vidéo

Violences sexistes et sexuelles au travail
Peut-on agir aux prud'hommes ?
Quels sont les recours ?
Réponses avec Laurent, notre juriste.

AU TRAVAIL POUR LE CLIMAT!



➔ Bonne nouvelle chez Inetum !



Eric Castelain (Délégué syndical Central) et **Zahira Maouche** (Représentante syndicale) appartiennent à la nouvelle commission Environnement !



Nous portons votre voix, exprimez-vous, contactez-les !



SONDAGE- Salaire : exprimez-vous !

Répondez au questionnaire !!



Vous n'avez pas eu l'augmentation qui vous est due ? La CFDT lance une campagne pour mesurer le nombre de salariés non augmentés depuis 3 ans et plus et tous ceux dont l'augmentation est très largement insuffisante.

La CFDT : n°1 chez les cadres

La **CFDT est toujours n°1 chez les cadres** en termes de représentativité.

La CFDT est la première organisation syndicale pour les cadres en nombre d'adhérents, de votants aux élections professionnelles et en termes de préférence syndicale dans les enquêtes d'opinion. Managers, ingénieurs, cadres techniques, commerciaux, cadres des fonctions publiques, experts, chefs de projets, professions scientifiques... : la CFDT Cadres anticipe les mutations du travail et innove pour mieux répondre aux attentes des cadres. L'invention du forfait jours répond à la préoccupation des cadres d'équilibrer leur investissement. La promotion du télétravail négocié oblige les entreprises à gérer l'impact des nouveaux outils. La revendication d'un droit d'alerte pose l'enjeu déterminant de la prise de parole et de l'exercice de la responsabilité. L'expertise indépendante sur le management permet de questionner les systèmes de gestion et d'envisager les évolutions en matière de gouvernance.



Depuis le début du mois de juillet, la CFDT a franchi la barre des 80 000 adhérents chez les cadres !!

Posez-nous vos questions et réclamations, nous les transmettrons directement à la Direction

Le Comité Social et Économique est l'instance qui aborde avec la Direction les points concernant les questions de Santé et Sécurité, les points économiques ainsi que l'organisation générale de l'Entreprise.

Cette instance permet également aux élus de porter les questions et réclamations des salariés. Chaque mois, lors des réunions plénières entre la Direction et les élus, la CFDT relaie de façon anonyme (si vous le demandez) vos questions et réclamations.



Contactez vos représentants CFDT (liste en dernière page) et posez vos questions. Elles seront directement relayées à la Direction, et même mises à l'ordre du jour du CSE si besoin, et nous vous rendrons compte sitôt la réunion terminée.



Appel à candidatures pour les élections professionnelles dès le 11 janvier 2024

La Cfdt s'est construite sur des valeurs fortes : Emancipation, Démocratie, Indépendance, Autonomie, Solidarité. Elle lutte contre toutes les formes d'inégalités, pour la justice et le dialogue social.

La CFDT prépare les élections professionnelles prévues en janvier 2024.

Elles se dérouleront en 2 temps :

- 1^{er} tour 11 janvier 2024 à 9 heures au 17 janvier 2024 à 14 heures : les résultats donneront le taux de représentativité de chaque syndicat. Actuellement à plus de 30%, la CFDT vous représentera après les élections et pour 4 ans, selon les voix que vous aurez bien voulu lui donner. Ne boudez pas ce premier tour, il est essentiel pour vous faire entendre.
- 2^{ème} tour (si le quorum n'est pas atteint au 1^{er} tour) 1er février 2024 à 9 heures au 7 février 2024 à 14 heures : La CFDT a toujours été favorable à une répartition régionale des activités du CSE. Actuellement 7 régions + Software France + IBSF, c'est la meilleure disposition pour que les élus CSE soient au plus près des salariés. Vos voix pour les listes CFDT vont déterminer le nombre d'élus titulaires/suppléants présents dans vos CSE respectifs.

Appel à candidatures : Si vous cautionnez les valeurs essentielles à la CFDT, rejoignez-nous et contactez vos représentants ou les DSC de la CFDT



Délégué Syndical Central Adjoint : Ibrahima BADIANE 06.72.43.42.52

VOS CONTACTS CFDT

Délégué Syndical Central : Eric CASTELAIN 07.67.09.18.38



Resp. Syndical au CSEC : Philippe BUGES cfdt.inetum.rs.csec@gmail.com 06.73.32.81.27

Délégués Syndicaux régionaux :

Est : Fabrice DEMORI cfdt.inetum.est@gmail.com

Grand-Ouest : cfdt.inetum.grandouest@gmail.com

Flavien CID flavien.cid.cfdt@gmail.com 06.12.21.09.56
Christel BOUDINOT christel.boudinot.cfdt@gmail.com 06.20.50.19.06

Ile-de-France :

Consuelo FELIU-LLOMBART cfdt.inetum.consuelo@gmail.com
Ibrahima BADIANE cfdt.inetum.ibrahima@gmail.com 06.72.43.42.52
Jean-Marc FREULARD jeanmarc.freulard.cfdt@gmail.com 06.52.12.24.39

Méditerranée : Christophe SIMON cfdt.inetum.mediterranee@gmail.com 07.81.75.43.01

Nord :

Philippe BUGES cfdt.inetum.rs.csec@gmail.com 06.73.32.81.27
Chantal MURAT cfdt.inetum.nord@gmail.com 06.31.09.77.28
Christelle RIBEIRO cfdt.inetum.nord@gmail.com

Rhône-Alpes :

Laurent CHARRETON laurent.charreton.cfdt@gmail.com 06.95.33.03.10
Pascale LEFEBVRE pascale.lefebvre.cfdt@gmail.com 06.51.95.92.74

Sud-Ouest :

Didier POUSSON cfdt.inetum.sudouest@gmail.com
François COSTES francois.costes@laposte.net 06.63.68.32.42

Software France:

Eric CASTELAIN eric.castelain.cfdt@gmail.com 07.67.09.18.38
Julie MACHADO julie.machado.cfdt@gmail.com

• Représentants Accords :

- ARTT : Eric CASTELAIN
- Participation : Jean DOMINGOS
- Prévoyance-santé : Eric CASTELAIN

• Référénts CFDT :

- Handicap : Valérie DEFLANDRE

• Référénts CSE Harcèlement Sexuel et Agissements Sexistes (HSAS) :

- Catherine LABOUE-GOUMY (Software) 03.26.84.36.57
- Saïd HABOUCHI (IdF) 07.64.62.94.41
- Zahira MAOUCHE (IdF) 07.63.62.31.76
- Pascale LEFEBVRE (RhA) 06.51.95.92.74

Contactez-nous

ADHÉREZ A LA CFDT

Contactez les représentants CFDT de votre région ou les DSC ou scannez ce QRcode. (Lien : <https://eqrcode.co/a/DFnens>)

Si vous avez adhéré à la CFDT avant d'être salarié Inetum, signalez-vous auprès des représentants CFDT de votre région ou des DSC.

